

Conditions générales de services

MY JOB GLASSES

RCS Paris n° 817 465 552

128 rue de la Boétie - 75008 PARIS

contact@myjobglASSES.com

Entrée en vigueur : 15/09/2020

1. Objet

La société MY JOB GLASSES (ci-après : « **MJG** ») exploite la plateforme www.myjobglASSES.com (ci-après : la « **Plateforme** »), dont l'objet est de permettre aux collaborateurs d'une entreprise ayant souscrit un abonnement à la Plateforme (ci-après le « **Client** ») de répondre à des demandes de mise en relation par des lycéens, étudiants ou jeunes entrants dans le marché du travail (ci-après les « **Jeunes** »), pour leur faire découvrir leur métier et leur entreprise, ainsi que de leur donner des conseils sur leur orientation professionnelle et leur carrière.

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à toute souscription aux services fournis via la Plateforme (ci-après : les « **Services** »). Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Services au bénéfice du Client.

Elles constituent, avec le Devis, tel que défini à l'article « *Commande des Services et acceptation des conditions générales* », un ensemble contractuel indissociable (ci-après : le « **Contrat** »). En cas de contradiction, les dispositions du Devis prévalent sur les présentes conditions générales.

Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par MJG.

2. Commande des Services et acceptation des conditions générales

2.1 Préalablement à toute commande pour un abonnement à la Plateforme (ci-après : « **l'Abonnement** »), il appartient au Client de fournir à MJG les informations et documents utiles afin de lui permettre d'identifier ses besoins et attentes.

2.2 A réception de la commande du Client, MJG adresse au Client un devis (ci-après le « **Devis** »), comprend notamment le nombre d'Ambassadeurs pouvant s'inscrire sur la Plateforme, la durée et le prix de l'Abonnement, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrés. Si aucun Devis n'est adressé au Client dans ce délai, la commande sera réputée ne pas avoir été acceptée.

2.3 Le Client valide le Devis, par signature électronique ou tout autre moyen qui aura été convenu avec MJG, au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de sa réception. MJG se réserve le droit de refuser tout Devis n'ayant pas été renvoyé dans le délai indiqué ci-dessus, sans que le Client puisse prétendre à une indemnisation quelconque.

2.4 Toute validation d'un Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, dans leur version en vigueur à la date du Devis concerné. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas souscrire d'Abonnement auprès de MJG.

2.5 Toute demande de modification de l'Abonnement commandé, adressée par le Client à MJG après l'émission du Devis, donnera lieu à l'émission d'un nouveau Devis dans les conditions décrites au présent article, annulant et remplaçant le précédent Devis.

MJG reste libre d'accepter ou non toute modification de la Commande qui lui serait adressée après la réception du Devis valablement signé par l'Entreprise. Si MJG refuse la modification de la Commande, pour quelque raison que ce soit, il est expressément prévu entre les Parties que seul le Devis initialement signé sera exécuté.

3. Mise en œuvre de l'Abonnement

3.1 Désignation par le Client d'un Administrateur RH

Aux fins de la mise en œuvre des Services, il appartient au Client de sélectionner les collaborateurs qui auront accès à la Plateforme (ci-après : les « **Ambassadeurs** »), ainsi que de désigner un administrateur en charge de la gestion de l'Abonnement et de l'accès des Ambassadeurs à la Plateforme (ci-après : « **l'Administrateur RH** »). Sur option, le Client a la possibilité de désigner plusieurs Administrateurs RH.

3.2 Ouverture des comptes

MJG ouvre sur la Plateforme un compte au nom du Client, qui lui permet de gérer son utilisation des Services (ci-après : le « **Compte Client** »), ainsi qu'un compte au nom de l'Administrateur RH, attaché au Compte Client.

MJG envoie ensuite à l'Administrateur RH, par tout moyen utile, un lien d'accès vers la page d'inscription à la Plateforme, aux fins de permettre à celui-ci d'activer le Compte Client, de compléter le profil du Client, ainsi que son propre profil, de gérer l'inscription des Ambassadeurs et de suivre leur utilisation de la Plateforme.

L'Administrateur RH a la possibilité de fermer un ou plusieurs comptes d'Ambassadeurs ou de remplacer un ou plusieurs Ambassadeurs, sous réserve de respecter le nombre maximum d'Ambassadeurs indiqué dans le Devis.

3.3 Accès des Ambassadeurs à la Plateforme

Les Ambassadeurs sont invités à s'inscrire sur la Plateforme via un lien d'accès à la page d'inscription sur le Compte Client qui leur est envoyé par tout moyen utile. Lors de leur inscription, les Ambassadeurs doivent accepter les conditions générales d'utilisation de la Plateforme, qu'ils peuvent consulter sur celle-ci.

Le Client est seul responsable du maintien par les Ambassadeurs de la confidentialité de leurs identifiants de connexion et/ou mots de passe. A cette fin, il appartient à l'Administrateur RH de veiller à ce que les Ambassadeurs ne permettent à aucun tiers de les utiliser à leur place ou pour leur compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité. Il reconnaît expressément que tout utilisation de la Plateforme avec ces identifiants de connexion sera réputée avoir été effectuée par les Ambassadeurs correspondants.

L'Administrateur RH doit contacter sans délai MJG, par tout moyen écrit utile et notamment par email, s'il apparaît qu'un compte a été utilisé à l'insu de l'Ambassadeur correspondant.

4. Description des Services

4.1 Filtrage des demandes de contact

Le Client a la possibilité de sélectionner les catégories de Jeunes pouvant entrer en contact avec ses Ambassadeurs. Les catégories de Jeunes exclues par le Client sont précisées dans le Devis.

Si le Client a exclu une catégorie de Jeunes, ses Ambassadeurs n'apparaîtront pas dans les résultats de recherches effectuées par les Jeunes appartenant à cette catégorie sur la base de données accessible sur la Plateforme.

4.2 Reporting statistiques

MJG communique régulièrement au Client, par tout moyen écrit utile et notamment par email, des statistiques relatives à l'utilisation de la Plateforme par ses Ambassadeurs.

L'Administrateur RH a en outre accès à un tableau de bord lui permettant de consulter et de suivre l'évolution du statut de ses Ambassadeurs.

4.3 CRM Talents

A la demande du Client, MJG peut assister et accompagner celle-ci dans l'organisation de campagnes de recrutement à l'attention des Jeunes rencontrés par ses Ambassadeurs dans le cadre des rendez-vous pris via la Plateforme.

Les modalités, notamment financières, d'organisation de ces campagnes, en ce compris notamment la sélection des jeunes et la prise de contact auprès d'eux, sont déterminées d'un commun accord entre le Client et MJG.

4.4 Autres Services

MJG se réserve la possibilité de proposer tout autre Services qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés.

5. Hébergement et disponibilité de la Plateforme

5.1 Hébergement de la Plateforme

MJG s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Plateforme, en ce compris du Compte Client, des comptes de l'Administrateur RH et des Ambassadeurs, ainsi que de tout contenu publié par ceux-ci, par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Dans ce cadre, MJG s'engage à fournir au Client des capacités de stockage et de traitement suffisantes pour permettre aux Ambassadeurs d'utiliser la Plateforme. MJG mettra également en œuvre l'ensemble des moyens techniques, conformes à l'état de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité et de l'accès à la Plateforme.

Ces moyens techniques porteront sur la protection et la surveillance des infrastructures, le contrôle de l'accès physique et/ou immatériel aux dites infrastructures, ainsi que sur la mise en œuvre des mesures de détection, de prévention et de récupération pour protéger les serveurs d'actes malveillants.

MJG prendra également toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par les traitements automatisés de données mis en œuvre pour les besoins des services fournis aux Ambassadeurs, pour préserver la sécurité des données, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

5.2 Garantie de niveau de services

MJG s'engage à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès à la Plateforme pendant toute la durée de l'Abonnement. A ce titre, MJG fera ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme 24h/24H, 7j/7j et garantit la disponibilité des Services à 98% sauf cas de force majeure.

Eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels MJG n'a aucune maîtrise, la responsabilité de MJG sera limitée au fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

MJG ne saurait être tenue pour responsable (i) des vitesses d'accès à ses serveurs, (ii) des ralentissements externes à ses serveurs, et (iii) des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

En cas de nécessité, MJG se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Plateforme pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, MJG s'engage à informer à l'avance le Client par tout moyen utile de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration. MJG fera ses meilleurs efforts afin que lesdites opérations n'excèdent pas une durée de 8 (huit) heures et s'effectuent en dehors des heures ouvrées, soit du lundi au vendredi de 8h à 19h (heure de Paris, France).

Le Client reconnaît et accepte que la présente garantie de niveau de services ne couvre pas toute panne ou interruption de la Plateforme intervenant du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet et au web mobile.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que la violation de tout engagement prévu au présent article ne pourra en aucun cas être sanctionnée par la rupture du Contrat et sa responsabilité sera limitée dans les conditions prévues ci-après à l'article « *Responsabilité et garantie de MJG* ».

6. Conditions financières

6.1 Prix de l'Abonnement

En contrepartie de la souscription à l'Abonnement et à la fourniture des Services souscrit, le Client s'engage à payer à MJG les prix indiqués dans le Devis.

Sauf mention contraire dans le Devis, ces prix sont exprimés en euros et hors taxes.

MJG se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des réductions de prix pour une période donnée. Au-delà de cette période, ces réductions prendront automatiquement fin, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

6.2 Révision des prix

MJG se réserve le droit, à sa libre discrétion de modifier les prix susvisés, à tout moment, à sa libre discrétion. Le Client sera informé de ces modifications par MJG au moins 30 (trente) jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

A défaut de dénonciation de l'Abonnement dans les conditions prévues à l'article « *Durée* », les prix modifiés s'appliqueront à la date de renouvellement de l'Abonnement.

6.3 Modalités de paiement

Le prix de l'Abonnement est dû en totalité à la date de souscription aux Services ou selon une échéance mensuelle, en fonction des conditions convenues entre MJG et le Client, telles que précisées dans le Devis.

Le prix des options payantes auxquelles le Client aura souscrit est dû en totalité à la date de souscription à chaque option.

Ces prix font l'objet de factures, communiquées au Client par tout moyen utile et selon la fréquence indiquée dans le Devis.

Sauf disposition spécifique dans le Devis, le paiement du prix s'effectue à 30 (trente) jours de l'émission de chaque facture. Le Client procède à ce paiement par virement bancaire aux coordonnées bancaires renseignées par MJG sur la facture.

6.4 Retards et incidents de paiement

L'Entreprise est informée et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie des sommes dues à leur échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « *Résiliation pour manquement* » et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- (i) La déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate, quelles que soient les modalités de règlement qui avaient été prévues ;
- (ii) La suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;
- (iii) la facturation au profit de MJG d'un intérêt de retard, dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel, au taux de 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

7. Durée et dénonciation de l'Abonnement

L'Abonnement est souscrit pour la période initiale indiquée dans le Devis, laquelle commencera à la date précisée dans celui-ci. En l'absence de date de début dans le Devis, la période initiale débute à la date de validation du Devis par le Client.

Il se renouvelle ensuite tacitement, pour des périodes successives d'un an ou, si la période initiale est supérieure à un an, de même durée que celle-ci, de date à date, sauf dénonciation dans les conditions prévues ci-après.

MJG ou le Client peut chacun dénoncer l'Abonnement sans avoir à justifier de motifs, à l'issue de sa période initiale ou de chaque période de reconduction, sous réserve d'adresser un courrier recommandé avec avis de réception à l'autre partie, dans le respect des préavis suivants :

- (i) 1 (un) mois si l'Abonnement est souscrit pour des périodes inférieures à 6 (six) mois ;
- (ii) 3 (trois) mois si l'Abonnement est souscrit pour des périodes de 6 (six) mois ou plus.

8. Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte expressément que :

- (i) les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de MJG font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes, notamment pour le décompte du nombre d'Ambassadeurs autorisés à ouvrir un compte ;
- (ii) ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les parties, notamment pour le calcul des sommes dues à MJG.

Le Client peut consulter ces informations par l'intermédiaire de son Compte Client.

9. Obligations et garanties du Client

9.1 Le Client s'engage à fournir à MJG tous les documents, éléments, données et informations nécessaires à la réalisation des Services. Plus généralement le Client s'engage à coopérer activement avec MJG et notamment avec son personnel dédié en vue de la bonne exécution du Contrat.

9.2 Le Client déclare avoir reçu de MJG, préalablement à sa commande des Services, tous conseils, instructions et précisions qui lui sont nécessaires pour souscrire au Contrat en toute connaissance de cause, qu'il dispose ainsi d'une connaissance suffisante des caractéristiques et des fonctionnalités de la Plateforme, ainsi que des modalités de fourniture des Services, et qu'il a, préalablement à son acceptation du Devis, suffisamment échangé avec MJG pour s'assurer que les Services correspondent à ses attentes, besoins et contraintes.

9.3 Le Client reconnaît et accepte expressément qu'aux fins de la bonne exécution des Services, MJG pourra prendre attache directement auprès des Ambassadeurs.

Sous cette réserve, le Client est seul responsable (a) de l'utilisation de la Plateforme par ses Ambassadeurs, dont il se porte garant, (b) des relations pouvant naître entre lui, les Ambassadeurs et les Jeunes, notamment tous différends ou litiges ayant pour cause ou origine l'utilisation des Services, hors dysfonctionnement de la Plateforme.

Le Client s'oblige à mettre MJG hors de cause dans tous différends ou litiges pouvant intervenir dans ces domaines et à faire son affaire personnelle de leur résolution.

9.4 Si le Client a souscrit un Abonnement par l'intermédiaire d'une agence RH ou de tout autre mandataire, il garantit que cette agence ou ce mandataire est habilité à souscrire l'Abonnement en son nom et pour son compte.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'elle est seule responsable de ses relations avec ce mandataire.

Il est également seul et directement responsable du respect de ses obligations au titre de l'Abonnement ainsi souscrit, notamment du paiement de son prix dans les délais convenus entre les Parties, et du Contrat correspondant.

9.5 Le Client s'engage à faire un usage strictement personnel des Services. Il s'interdit en conséquence de monnayer, céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat à un tiers, de quelque manière que ce soit.

9.6 Le Client garantit MJG contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques qu'elle pourrait subir du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations aux termes du Contrat. Le Client s'engage à payer à MJG tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

10. Obligations et responsabilité de MJG

10.1 MJG s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

10.2 MJG s'oblige à mettre à disposition du Client un personnel compétent et à fournir au Client les conseils, mises en garde et informations nécessaires en vue de la bonne exécution du Contrat et de la fourniture des Services. Elle s'oblige également à informer le Client de toute difficulté prévisible notamment quant à une difficulté de mise en œuvre de la Solution et des Services ou à leur bon fonctionnement.

10.3 MJG s'engage à n'utiliser les informations, documents, données et plus généralement tous les éléments qui pourront lui être transmis dans le cadre des présentes qu'aux fins d'exécution des présentes et à ne pas les diffuser ou partager avec quelque tiers que ce soit, sauf demande ou accord exprès du Client.

MJG garantit au Client la parfaite conservation de ces documents, éléments, données et informations pendant la durée du Contrat et s'engage, à la fin de celui-ci, à les détruire ou à les restituer au Client, sur sa demande.

10.4 MJG certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle. Elle s'engage à maintenir en vigueur cette police d'assurance pendant la durée du Contrat.

10.5 MJG ne garantit pas au Client (i) que la Plateforme et les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts, (ii) que les Services, étant standard et nullement proposés à la seule intention du Client en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

De même, MJG ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Solution qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures ou qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

10.6 En tout état de cause, sauf en cas de faute lourde ou manquement à une obligation essentielle du Contrat vidant celui-ci de sa substance, MJG ne saurait être redevable envers le Client du paiement de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient, directs, matériels, commerciaux, financiers ou moraux, en raison de l'exécution du Contrat, pour un montant supérieur aux montants facturés par MJG au titre de l'Abonnement pour la période en cours. La responsabilité de MJG ne pourra demeurer être engagée que si le Client a émis une réclamation, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

11. Résiliation pour manquement

En cas de manquement du Client ou de MJG à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, auquel il ne serait pas remédié dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception d'une mise en demeure d'avoir à remédier audit manquement, l'autre partie pourra, de plein droit et sans formalités judiciaires, résilier l'Abonnement.

Cette résiliation sera sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la partie ayant prononcé la résiliation pourrait prétendre du fait du manquement de la partie défaillante.

En cas de résiliation du Contrat par MJG en raison du manquement du Client à ses obligations, l'intégralité des sommes versées au titre de la rémunération des Services resteront acquises à MJG. Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra en demander la restitution.

En cas de résiliation du Contrat par le Client en raison du manquement de MJG à ses obligations, le Client reconnaît et accepte qu'il ne pourra obtenir le remboursement des sommes versées au titre de la rémunération des Services qu'au prorata du nombre de mois restant à écouler entre la date de prise d'effet de la résiliation et le terme de l'Abonnement.

12. Force majeure

Aucune des parties ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'exécution du Contrat qui auraient pour origine la force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil.

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure faisant obstacle à l'exécution de ses obligations par une partie et se poursuivant au-delà d'une durée de 3 (trois) mois, le Contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec avis de réception ayant effet immédiat, sans qu'aucune des parties n'ait à verser à l'autre une quelconque indemnité.

13. Fin du Contrat

La fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, entraîne la désactivation du Compte Client, ainsi que des comptes de l'Administrateur RH et des Ambassadeurs y attachés. Le Client fait son affaire de récupérer les données stockées sur son Espace Personnel sur le support et sous le format de son choix.

Sauf en cas de résiliation pour manquement, le Client pourra demander à MJG la réactivation du Compte Client, à tout moment pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la désactivation de celui-ci. Au-delà de cette période de 3 (trois) ans, le Compte Client sera définitivement fermé, les données récupérées par MJG lors de l'inscription, ainsi que les informations stockées dans le Compte Client et sur les profils des Ambassadeurs seront détruites par MJG.

Le Client reconnaît expressément que la responsabilité de MJG ne pourra en aucun cas être recherchée pour toute perte ou altération des informations stockées sur le Compte Client ou les profils des Ambassadeurs, intervenue après la désactivation du Compte client, quel qu'en soit la cause, et notamment suite à des opérations de maintenance et/ou de mise à jour de la Plateforme.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'après la résiliation du Contrat, les Ambassadeurs souhaitant continuer d'utiliser les Services ont la possibilité de demander la transformation de leur compte d'Ambassadeur en compte de Mentor. Dans cette hypothèse, ils pourront continuer d'utiliser les services accessibles sur la Plateforme, selon les modalités prévues les conditions générales d'utilisation de celle-ci, en qualité de Mentors.

14. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels l'ensemble des informations et des documents, de quelque nature que ce soit, qu'elles auraient reçus l'une de l'autre en exécution du Contrat, notamment les informations d'ordre économique, stratégique ou marketing, juridique, les secrets de fabrication ou des affaires, le savoir-faire, les licences de logiciels, les bases de données, ainsi notamment que sur l'ensemble des données constituant l'exécution des Services (ci-après : les « **Informations Confidentielles** »).

La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de l'exécution du Contrat. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes.

Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation du Contrat ;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;

(iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre du Contrat.

15. Références commerciales

Sauf mention expresse du Devis ou transmise à MJG par tout moyen écrit utile, le Client autorise MJG à faire usage de son nom, de sa marque et/ou de son logo, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit, pendant la durée du Contrat et au-delà, pendant une durée de 3 (trois) ans.

16. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (templates, textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par MJG au sein de la Plateforme sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de MJG sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

17. Données à caractère personnel

MJG et le Client s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

MJG pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont le Client est expressément invité à prendre connaissance.

18. Modifications

MJG se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Elle informera le Client de ces modifications par tout moyen utile, au moins 30 (trente) jours avant leur entrée en vigueur.

Les conditions générales applicables modifiées s'appliqueront à compter du renouvellement de cet Abonnement suivant leur entrée en vigueur.

Si le Client n'accepte pas les conditions générales modifiées, il doit le notifier à MJG, par tout moyen jugé utile et notamment par email, avant leur entrée en vigueur. Dans cette hypothèse, MJG pourra lui proposer, à son libre choix, et par tout moyen jugé utile :

- de résilier son Abonnement avant la fin du délai de notification susvisé, par tout moyen jugé utile par MJG et notamment par courrier recommandé avec avis de réception. Dans cette hypothèse, le client pourra obtenir le remboursement du prix de son Abonnement au prorata du nombre de mois restant à courir à compter de la date de prise d'effet des conditions générales modifiées.
- de poursuivre l'Abonnement aux mêmes termes et conditions que celles prévues aux présentes conditions générales, avant leur modification.

Le Client reconnaît et accepte que les dispositions de la présente clause ne s'appliquent pas à la modification du prix de l'Abonnements, qui est spécifiquement géré par l'article « *Conditions financières* ».

19. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

20. Loi applicable et juridiction

Le Contrat est soumis au droit français et sera régi et interprété selon ce droit.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), sauf règle de procédure impérative contraire.